



## VIE PRATIQUE

# Recensement citoyen



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Si vous êtes Français, que vous viviez en France ou à l'étranger, vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16<sup>e</sup> anniversaire. Vous devez le faire dans les 3 mois qui suivent. Vous avez jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> mois pour le faire.



Créé le : 9/02/2024

- **Vous obtenez une attestation de recensement** qui est indispensable pour vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.
- **Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté.** Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté) pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen ou à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25<sup>ème</sup> anniversaire.
- **Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18<sup>ème</sup> anniversaire et pouvez alors voter.
- Vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile ou sur internet.

### Documents nécessaires:

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Retrouvez toutes les informations complètes sur: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>